



COOPERER AUTREMENT, EN ACTEURS DE CHANGEMENT

AB 11/06/2014

APPEL A CANDIDATURE

CONSULTANT CHARGE DE LA CAPITALISATION

Le CFSI, recherche un consultant chargé du travail de capitalisation continu du programme « **Coopérer autrement**, en acteurs de changement ».

I – Contexte et acteurs mobilisés

1.1 - Présentation du Comité Français pour la Solidarité Internationale

Le CFSI est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1970. Il est actuellement composé de 22 membres : Agir abcd, Agrisud International, BATIK International, Cap Solidarités, CFTC, Coopération Atlantique Guinée 44, CGT, CUF, Echoppe, Electriciens sans frontières, Elevages sans frontières, ESSOR, Fédération Artisans du Monde, FNMF, GRDR, GRET, ISF, SPF, Syfia International, UNADEL, Univers Sel, UNMFREO.

Constitué depuis son origine en 1960 par une mobilisation forte de la société civile française contre la faim dans le monde, le CFSI s'est positionné comme initiateur et facilitateur de solidarité et de coopération de sociétés à sociétés. Cette volonté d'agir par une approche collective revêt aujourd'hui une totale actualité et l'incite à poursuivre la mobilisation d'acteurs solidaires partageant ses valeurs et à renforcer le lien entre eux, tels que le réseau des pôles et relais de la campagne **ALIMENTERRE**, les organisations françaises des PCPA Algérie et Congo et celles bénéficiaires du Fonds Agriculture et Alimentation porté avec la Fondation de France.

1.2 – Genèse du programme « Coopérer autrement, en acteurs de changement »

A partir de 2004 le CFSI a engagé une démarche qui visait à renforcer, par la coopération, des organisations partenaires de la société civile au Sud à la recherche d'un dialogue avec les pouvoirs publics. Il s'agissait alors de renforcer aux plans opérationnel, institutionnel et politique les OSC, pour que celles-ci puissent s'affirmer comme des actrices ayant la crédibilité et la légitimité nécessaires pour être reconnues dans le dialogue politique.

Cette orientation s'est traduite pour le CFSI par :

- une action dans la durée visant à accompagner ses membres vers le renforcement politique et institutionnel de leurs partenaires du Sud (la convention programme Société civile et participation - SCP - de 2006 à 2013) ;
- une action extérieure en lien avec des organisations membres et non membres, directement pilotée par le secrétariat du CFSI, visant la structuration individuelle et collective d'OSC et l'interaction sur les pouvoirs et politiques publics (le programme Dialogue citoyen au Congo de 2004 à 2008, le PCPA Algérie Jousour depuis 2007, le PCPA Congo depuis 2008).



L'analyse de ces programmes a fait émerger des enseignements et des enjeux pour aujourd'hui et pour demain. C'est ainsi, que fort de ces expériences, le programme « **Coopérer autrement**, en acteurs de changement » a été élaboré collectivement par les membres du CFSI courant 2013. Il s'inscrit dans l'axe stratégique « Société civile et participation » adopté en l'Assemblée générale en juin 2012 et ambitionne d'agir sur la structuration du CFSI en tant que plateforme pluri acteurs.

II – Présentation du programme « Coopérer autrement en acteurs de changement »

Inscrit sur la ligne d'intérêt général « structuration du milieu associatif », le programme « **Coopérer autrement**, en acteurs de changement » est cofinancé à 50 % par l'Agence française de développement.

Le programme a été lancé le 1^{er} mai 2014 pour une durée de 4 ans. Il concentre une somme d'enjeux liés au renforcement du CFSI en tant que plate-forme pluri acteurs.

2.1 – Enjeux

Ces enjeux constituent les fils rouges d'intervention du CFSI, dans son axe stratégique « Société civile et participation » pour les années 2014-2016. Ils concernent l'engagement solidaire, la posture et la nature du partenariat en renforcement de capacités, la primauté des contextes d'intervention et la promesse des territoires.

- La solidarité internationale comme réponse aux nouveaux enjeux

L'axe stratégique « Société civile et participation » met l'accent sur l'interdépendance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Partant de ce constat, que signifie l'engagement solidaire aujourd'hui ? Pour le CFSI, il se traduit par la participation au renforcement des organisations dans leurs capacités à vivre une démocratie interne. Cet engagement implique également un travail de plaidoyer auprès des populations et pouvoirs publics, pour réhabiliter le principe de solidarité comme une valeur indispensable, alors même que la défense des intérêts individuels prévaut en temps de crise. Le CFSI part du principe que la solidarité internationale doit être basée sur des relations de société à société.

- Le partenariat pluri acteurs pour le renforcement des capacités

Les coopérations visant le renforcement des capacités ont, à l'évidence, une finalité différente des coopérations plus traditionnelles du partenariat de « projet ». On passe du « projet » à « l'acteur » et de l'acteur opérateur à l'acteur politique. Ceci conduit à opérer un déplacement du centre de gravité en direction de l'acteur – ou du groupe d'acteurs – concerné(s). C'est alors au partenaire d'ici de faire évoluer sa posture (déjà transformée au fil des années de maître d'ouvrage à l'appui à la maîtrise d'ouvrage) en tissant des alliances et en s'inscrivant davantage dans des réseaux internationaux et/ou en adoptant un rôle de facilitation et d'intermédiation. De son côté, le partenaire de là-bas sort de la relation bilatérale avec son partenaire d'ici et s'inscrit davantage dans son tissu local. Ceci conduit aussi à élargir le paysage des acteurs d'ici mobilisés, en identifiant ceux qui peuvent être considérés comme homologues des partenaires de là-bas, en mesure d'échanger, pour un intérêt réciproque, sur des pratiques et des politiques : des organisations ancrées sur des champs de solidarité nationale et de proximité. Le partenariat s'intègre au contexte global, autrement dit politique, social et économique. L'approche économique assure ainsi la pérennité des dispositifs mis en place. Ce changement de posture conduit à considérer la société civile dans sa diversité et comme un des trois piliers interdépendants du changement sociétal : société civile, pouvoirs publics et acteurs économiques sont indissociables. Cette interdépendance conduit à les renforcer de manière concomitante dans une démarche pluri acteurs.

➤ C'est pourquoi ce programme s'attache à développer plus de synergies et de dialogue entre société civile (organisations de solidarité locale et internationale), pouvoirs publics et acteurs économiques. Le dialogue avec les acteurs économiques, qui constitue la troisième catégorie d'acteurs de changement, est central dans ce programme. Ces acteurs regroupent des entreprises locales, des chambres consulaires, des organisations d'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, chambres régionales), des organisations ayant une activité économique informelle, des organisations de formation travaillant avec le secteur marchand. Le CFSI travaillera avec ses membres sur les questions de RSE, d'insertion socio-économique, de formation et insertion des jeunes et de développement local. La thématique de ce programme relève de la sphère socio-économique.

- La primauté des contextes d'intervention

A l'évidence, la ligne directrice visant le renforcement opérationnel, institutionnel et politique d'OSC, pour que celles-ci puissent s'affirmer comme des acteurs ayant la crédibilité et la légitimité nécessaires pour être reconnues dans le dialogue politique, peut difficilement échapper à la réalité des contextes. Pour les OSC, la détermination de la crédibilité peut s'opérer de bien des façons, allant d'un ancrage dans la réalité sociale au panache d'un leader reconnu. Pour les Etats ou les autorités locales, la possibilité du dialogue dépend de leur capacité d'ouverture. Tout ceci conduit à adopter des approches spécifiques au regard de chaque contexte. Cependant, le dialogue politique a toujours la même ambition au-delà de la diversité des contextes : contribuer à l'amélioration de la vie des populations en œuvrant à la réduction des inégalités sociales et au respect des droits humains.

➤ Ainsi, ce programme touchera, parmi les différentes zones d'intervention des membres du CFSI, des contextes aux caractéristiques spécifiques, dans des pays qui sont tous concernés par de fortes inégalités sociales et de remise en cause des droits humains, où la question du développement du dialogue politique entre toutes les parties prenantes d'un changement durable est primordiale.

- La promesse des territoires

Bien des retours d'expériences, concernant les démarches engagées par le CFSI et ses membres, font valoir leur efficacité quand elles s'attachent à un maillage des acteurs non gouvernementaux et publics dans des approches de territoires. La proximité est un atout pour la construction de dialogues – mêmes difficiles - et de liens. La nature des autorités locales - v/s nationales - crée des conditions plus favorables au dialogue.

➤ Le CFSI en tire la leçon de partir plus résolument du local pour aller vers le national. De fait, les coopérations entre territoires et l'émergence de solidarités entre leurs acteurs seront au cœur de ce programme. Il s'agira de développer le dialogue et/ou des initiatives au sein d'un territoire (pluri acteurs) et entre territoires (entre pairs), ayant comme enjeu de rechercher l'intérêt mutuel d'ici et de là-bas. Au regard de la présence des membres du CFSI sur le territoire français et des actions menées conjointement avec un certain nombre de collectivités locales, les régions d'Aquitaine, des Pays de la Loire, de l'Ile de France et du Nord-Pas de Calais seront prioritaires dans les activités menées et les initiatives soutenues.

A l'aune de ces enjeux, le programme « **Coopérer autrement**, en acteurs de changement » vise donc à inciter ses membres, partenaires et alliés, à être et agir davantage en cohérence avec les nouveaux enjeux mondiaux posés actuellement (monde globalisé, interdépendance des enjeux et des territoires, nécessité de renforcer la solidarité comme lien social mondial répondant à la crise de repli identitaire).

Il s'articule plus particulièrement autour d'un soutien, d'une valorisation et d'un partage des savoirs acquis dans la mise en œuvre d'opérations pilotes de solidarité internationale. Opérations pilotes portées par les membres du CFSI, leurs partenaires et alliés et fondées sur des enjeux communs mobilisant des acteurs de changement.

2.2 - Objectifs du programme

Dans un monde globalisé où les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et les territoires sont interdépendants, le programme « **Coopérer autrement**, en acteurs de changement » vise à :

- contribuer à la lutte contre les inégalités sociales et à la défense des droits humains par des changements sociétaux durables ;
- promouvoir le principe de la solidarité internationale comme réponse à ces enjeux globaux par le développement de relations de société à société ;
- renforcer le CFSI, en tant que plateforme pluri-acteurs, ses membres, partenaires et alliés à agir en cohérence avec ce contexte mondial.

Plus spécifiquement, le programme a pour objectif de :

- coopérer autrement pour des changements durables autour d'enjeux socio-économiques communs de réduction de la pauvreté et des inégalités.

2.3 – Résultats attendus

• Résultat 1

Des stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités sont identifiées, co-construites et mises en œuvre dans un cadre de coopération de territoires pluri-acteurs.

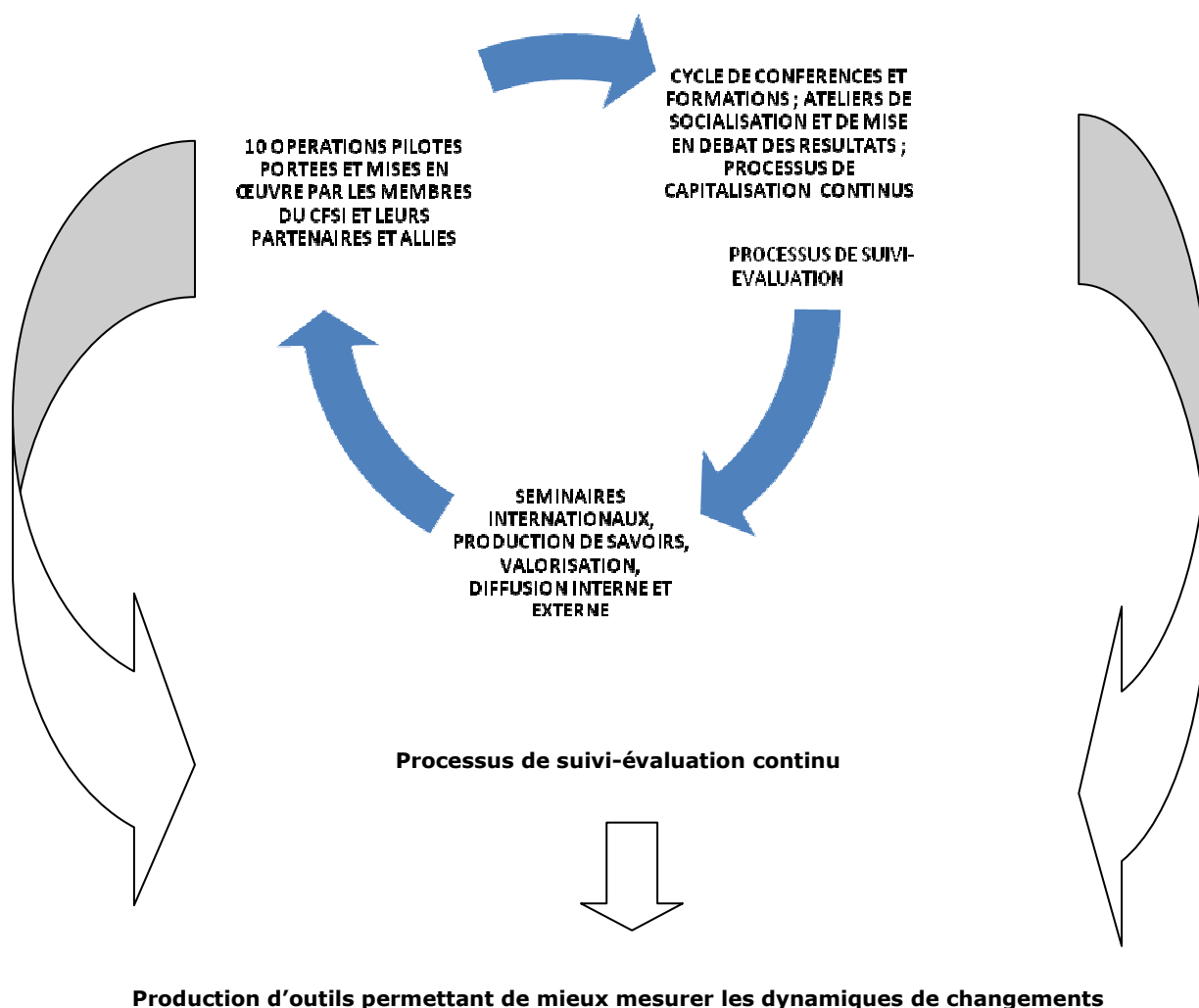
• Résultat 2

La connaissance collective produite par la co-construction, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations pilotes est formalisée et diffusée entre les acteurs et dans des cercles élargis.

2.4 – Déclinaison opérationnelle

Le dispositif opérationnel qui permet l'atteinte des objectifs posés est constitué d'un outil de type financier, d'activités transversales reposant sur des ateliers et séminaires internationaux qui permettent la socialisation et la mise en débat des résultats mais aussi, de processus de capitalisation et de suivi-évaluation développés de manière continue.

Le programme et sa mise en œuvre s'inscrivent dans une démarche itérative. L'interdépendance entre les différents outils est garante de l'établissement d'un cercle vertueux permettant une progression collective. Les enseignements issus de la mise en œuvre des 10 opérations pilotes sont ainsi capitalisés de manière continue, socialisés et mis en débat en ateliers valorisés à travers deux séminaires internationaux, les productions issues de ces temps collectifs seront diffusées largement.



III – La capitalisation du programme

3.1 – Le processus de capitalisation

A l'image de tous les programmes portés et développés par le CFSI, le programme « **Coopérer autrement**, en acteurs de changement » comprend un processus de capitalisation développé de manière continue. Trois raisons militent en faveur de ce processus :

- le programme est conçu comme un processus itératif. Il est appelé à se perfectionner au fur et à mesure. Les enseignements acquis régulièrement permettent d'en améliorer la mise en œuvre et l'adaptabilité ;
- la collecte de manière continue des enseignements des opérations pilotes mises en œuvre par les membres, leurs partenaires et alliés leur permettra, au plan individuel, de gagner en pertinence et en efficience mais aussi, de mettre au service des autres membres du CFSI, de leurs partenaires et alliés ces enseignements ;
- le développement de manière continue, du processus de capitalisation vise également à travers des ateliers et séminaires, à une appropriation de ce processus par ses membres pour qu'*in fine*, la capitalisation soit également un outil d'animation du

programme. Elle doit permettre de renforcer les liens entre les membres du CFSI, leurs partenaires et alliés mais aussi, de renforcer de manière continue les compétences collectives et individuelles.

3.2 –Objet de le capitalisation

A l'image de la construction du programme, la définition du ou des axes de capitalisation seront définis collectivement par les membres du CFSI. Une première réunion, en mai 2014, a permis aux membres de cerner un certain nombre de thématiques et questionnements. Ils ont, en outre, recommandé que le processus de consultation se poursuive et que les membres soient également sondés dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt lancé le 11 juin 2014 et qui précède l'Appel à opération pilote qui sera lancé à l'automne 2014.

Les recommandations et intérêts des membres permettront au secrétariat du CFSI de consolider et formaliser le ou les axes de capitalisation identifié(s) par les membres.

IV – Méthodologie

4.1 – Un comité d'orientation stratégique

Le comité d'orientation stratégique du programme se réunit une fois par an. Il est composé de représentants des membres du CFSI, de personnes ressources externes, d'un représentant de la Fondation Abbé Pierre et du représentant de l'AFD en tant que membre observateur. Le consultant chargé de la capitalisation sera sélectionné par le Conseil d'Orientation Stratégique du Programme après instruction des candidatures et sa proposition validée par le bureau du CFSI.

4.2 – Déroulement

La mission du consultant chargé de la capitalisation se déroulera à compter du 3 novembre 2014 et s'inscrira sur une période de 3 ans et 3 mois, soit jusqu'au 3 janvier 2018. Le consultant sera soutenu dans sa mission par les responsables programme du CFSI. Il sera amené, une fois par an, à présenter des notes d'étapes de la capitalisation au comité d'orientation stratégique du programme.

V – Moyens

5.1 – Moyens humains : expertise recherchée

La capitalisation sera réalisée par un consultant à titre individuel, une association, un bureau d'études ou un institut de recherche.

Le consultant devra avoir les qualités suivantes :

- expérience dans l'animation de processus de capitalisation en France et à l'international ;
- expérience dans la mise en forme de travaux de capitalisation ;
- connaissance du milieu des OSC en France et à l'international ;
- connaissance des enjeux afférents à la mise en œuvre de processus de concertation et de dialogue(s) entre société civile, pouvoirs publics et acteurs économiques ;
- capacités à explorer des programmes complexes à acteurs multiples et à animer des ateliers, séminaires et réunions pluri acteurs.

5.2 – Moyens financiers

Le coût dédié aux activités de capitalisation est fixé à 46 800 € dont 39 000 € maximum d'honoraires correspondant à un minimum de 60 jours. L'enveloppe globale inclus des

déplacements en France, à l'international ainsi que des frais de mission (per diem, frais d'assurances et de visas).

5.3 – Calendrier

MOIS	ACTIVITES
Juin 2014	Diffusion de l'Appel à candidature
15 septembre 2014	Date limite de réception des offres
Début octobre 2014	Instruction des offres et pré-sélection par le comité d'orientation stratégique
Mi-octobre 2014	Présentation par les consultants pré-sélectionnés, des notes méthodologiques aux membres du comité d'orientation stratégique
Fin octobre 2014	Validation par le bureau du CFSI de la proposition de sélection du comité d'orientation stratégique
Novembre 2014	Démarrage des activités de capitalisation

VI – Candidature ¹

Le dossier de candidature est composé de :

- Un curriculum vitae ;
- Une note méthodologique qui comportera une analyse des enjeux, une proposition de dispositif(s) d'animation innovant(e-s) et des produits (livrables) possibles ;
- Une offre financière.

La proposition est à envoyer par mail en version Word à **Agnès Belaïd** : belaid@cfsi.asso.fr en copie à **Delphine Arnould** : arnould@cfsi.asso.fr au plus tard **le 15 septembre 2014**.

¹ Dans le respect des procédures de l'Agence française de développement, les consultants s'engagent, afin de promouvoir un développement durable, à encourager le respect de normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale et parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays de réalisation du projet .

